

Note de présentation **du Plan de Mobilité Simplifié** **de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée**

Située entre Valence et Montélimar, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée est traversée par la rivière Drôme d'est en ouest, et longée par le Rhône sur sa frange ouest. Aujourd'hui, ses 31 000 habitants, répartis dans 29 communes, se voient confrontés à plusieurs défis dans leurs déplacements. Les déplacements internes au territoire, notamment pour se rendre à Livron, Loriol mais aussi pour aller à Crest (territoire de la CCCPS), les liaisons vers Valence et Montélimar, l'accès à des services mobilité pour les communes les plus rurales, et pour l'ensemble des habitants, sont des sujets prenants dans le quotidien du territoire.

Le territoire de la CCVD est aujourd'hui doté de plusieurs services collectifs (train, cars, transports à la demande) et individuels (location de vélos électriques longue durée, service d'autopartage, rezopouce...).

Le Plan de Mobilité Simplifié vient répondre aux besoins des usagers du territoire, pour renforcer ces services et en proposer de nouveaux, tout en cherchant la complémentarité avec les territoires voisins. La stratégie et les actions issues de cette démarche sont le résultat d'un travail concerté avec les habitants et acteurs du territoire. Des entretiens, des ateliers de concertation et co-construction, ont fait ressortir les réalités du terrain, et les besoins et attentes de ceux qui y vivent, travaillent, et étudient.

Le Plan de Mobilité Simplifié propose 21 actions, répondant à 5 orientations stratégiques, pour l'avenir des déplacements sur le territoire.

Les 5 orientations stratégiques ont été bâties pour répondre aux enjeux et besoins du territoire : agir pour les déplacements de proximité, faciliter le lien aux polarités voisines, aller vers la décarbonation des véhicules circulant sur le territoire, en considérant l'ensemble des publics et en pensant leur accompagnement.

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLEE



ORIENTATION 1 - ACCÉDER A CREST, LIVRON ET LORIOI AUTREMENT QU'EN VOITURE

5 ACTIONS PRIORITAIRES

PRIORITE 1 : Apaiser le pôle Loriol, Livron (dont accès gares, ZA et collèges) pour se déplacer à pied et à vélo, en lien avec la déviation de la N7 et la création de la passerelle piétonne et cyclable sur la Drôme.

PRIORITE 2 : Pôle Loriol, Livron : Des bornes de libre-service vélo dans les gares et services clé.

PRIORITE 2 : Un réseau de TAD en rabattement vers les pôles de vie et gares (jusqu'à la CAPCA).

PRIORITE 2 : Des navettes pour le domicile-travail (et en priorité sur la Confluence)

PRIORITE 2 : Travailler l'accessibilité de la gare de Crest (avec la CCCPS).

PRIORITE 4 : Apaiser, favoriser la marche à pied et à vélo dans les bourgs – vers les écoles

ORIENTATION 2 – UNE MOBILITÉ ACCESSIBLE À TOUS, UNE MOBILITÉ QUI SE VEUT SOLIDAIRE

ACTION PHARE

PRIORITE 2 : Développer un transport solidaire à destination des plus précaires

PRIORITE 3 : Une tarification solidaire pour l'ensemble des services du territoire

PRIORITE 3 : Autopartage à disposition partout sur le territoire

ORIENTATION 5 : DÉCARBONNER LES VÉHICULES CIRCULANT SUR LE TERRITOIRE (INDIVIDUELS, ET LOGISTIQUES)

PRIORITE 4 : Collectivités exemplaires : décarboner la flotte de véhicules CCVD, mutualiser un véhicule de 9 places entre les communes et associations €€

PRIORITE 4 : Evaluer l'intérêt d'une mutualisation des livraisons/emports logistique sur le territoire, par une étude fine €

PRIORITE 4 : Sur le pôle Loriol/Livron : Continuer l'expérimentation de vélo-cargo mutualisé pour les artisans et commerçants €

ORIENTATION 3 - AMELIORER LES LIENS VERS ET DEPUIS L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE, et notamment VALENCE et LA CAPCA

PRIORITE 3 : Vers Valence depuis Crest : Fréquence à la demi-heure pour la ligne D24 et par le train.

PRIORITE 3 : Vers et depuis Valence depuis le pôle Livron/Loriol : Améliorer la desserte par la D30 et par le train.

PRIORITE 3 : Une plateforme de covoiturage sur le territoire (BlaBlacar Daily, Karos, ...) et incitation financière au covoiturage en mutualisation avec les territoires voisins (CAPCA, Valence notamment)

PRIORITE 4 : Des liens à vélo facilités depuis et vers les territoires voisins, et notamment vers la CAPCA

ORIENTATION 4 : COMMUNIQUER, SENSIBILISER, IMAGINER

PRIORITE 3 : Continuer d'informer et d'accompagner : temps en itinérance dans les vallées, mission d'accompagnement individuel à la transition. Notamment vers les jeunes et les publics précaires.

PRIORITE 4 : Animer tout nouveau dispositif mobilité

PRIORITE 3 : En partenariat avec le Département, Communiquer sur le partage de voirie et soutenir le dispositif « tous à vélo » au collège.

PRIORITE 3 : Travailler des Plans de Mobilité Inter-entreprises (PDMIE) dans les zones d'activités (ZA)

PRIORITE 4 : Mettre à disposition des VELL pour développer les imaginaires sur les possibilités de demain

Plan de mobilité simplifié

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLEE



Le déploiement de l'ensemble de ces actions est prévu entre 2026 et 2035.

Dès 2027, les actions suivantes sont prévues :

- La création de navettes du quotidien internes au territoire
- La mise en place d'une plateforme de covoiturage, avec une incitation financière au covoiturage
- L'extension du dispositif d'autopartage sur le territoire
- La mise en place d'une tarification solidaire pour l'ensemble des services du territoire
- Un travail sur les plans de mobilité inter-entreprises
- L'installation de bornes de vélos en libre-service sur le pôle de Livron et Loriol
- Des dispositifs de sensibilisation, et notamment le dispositif « tous à vélo au collègue ».

Ces premières actions devraient être suivies d'autres à moyen et long terme, notamment l'amélioration de la pratique du vélo sur le territoire (création d'aménagements, en lien avec le schéma directeur cyclable élaboré par la collectivité) ou encore un travail avec la Région pour augmenter l'offre de transport partagé vers Valence notamment.

Le Plan de Mobilité Simplifié a été arrêté par les élus de la Communauté de Communes Drôme en Biovallée en mai 2025.

A la suite de cet arrêt, une phase de consultation des partenaires et du public a été lancée afin de prendre compte les avis des acteurs du territoire, au regard du plan de mobilité proposé. Elle se déroule en plusieurs étapes :

- De juin à septembre 2025 : Consultation des partenaires institutionnels (réalisé)
- Septembre 2025 : Participation du public (en cours)
- Consultation du comité des partenaires pendant la phase de participation du public
- Synthèse et arbitrage des avis et remarques recueillis
- Novembre 2025 : Approbation définitive du Plan